

Les Villes Leaders en 2026

Termes de référence, janvier 2026

Le programme de la [Commission Culture](#) de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) comprend le soutien aux [Villes Leaders](#). Il vise à soutenir les villes ayant une vaste expérience en matière de droits culturels et de développement durable par le biais d'activités dans les domaines du leadership, du plaidoyer, de la communication, de l'apprentissage et de la coopération. Les Villes Leaders sont des villes qui possèdent une solide expérience conceptuelle et pratique en ce qui concerne la place de la culture dans les villes durables. En conséquence, elles deviennent des leaders dans la mise en œuvre de [Culture 21 Plus](#), le cadre international de CGLU pour les droits culturels et le développement, et les représentants publics dans les activités de plaidoyer de la Commission.

Les Villes Leaders reçoivent un soutien annuel du secrétariat de la Commission dans les domaines suivants : "Leadership et plaidoyer", "Communication" et "Coopération et apprentissage". Les formes spécifiques d'assistance et de soutien à apporter à chaque ville sont définies dans le cadre de consultations entre chaque ville et le Secrétariat de la Commission. Un élément clé de ce programme est son soutien sur mesure, conçu pour répondre aux besoins et demandes spécifiques de chaque Ville Leader.

Ce document présente un ensemble standard de domaines d'activité qui peuvent inspirer les Villes Leaders lorsqu'elles identifient les domaines dans lesquels elles souhaitent demander un soutien. Les activités ont été regroupées dans les trois domaines susmentionnés. Le Secrétariat de la Commission Culture reste disponible pour explorer plus avant les activités spécifiques à entreprendre avec chaque Ville Leader, et pour fournir des exemples d'activités déjà mises en œuvre dans d'autres villes. Les demandes de renseignements peuvent être adressées à culture@uclg.org.

Leadership et plaidoyer

Actions	Exemples / Plus de détails
<p>1. Les dirigeants politiques des Villes Leaders représentent la Commission Culture de CGLU dans les réunions internationales et aux moments clés du programme annuel.</p>	<p>Le Secrétariat de la Commission Culture fournit des informations opportunes sur les événements mondiaux clés liés à la culture et aux villes durables, et demande aux Villes Leaders leur disponibilité pour y participer.</p> <p>Parmi les exemples pertinents, on peut citer la participation aux congrès mondiaux de CGLU, aux réunions du Conseil mondial de CGLU et aux réunions des sections régionales de CGLU, ou la participation à d'autres conférences internationales pertinentes (par exemple, l'UNESCO, d'autres agences des Nations unies, etc.)</p>

Coopération et apprentissage

Actions	Exemples / Plus de détails
2. Atelier d'auto-évaluation avec "Culture 21 Plus".	<p>Organisation d'un "Culture 21 Lab" : un atelier inspirateur (1 ou 2 jours) qui engage un large éventail d'acteurs locaux pour auto-évaluer les droits culturels et la durabilité sur la base de Culture 21 Plus, en utilisant soit le module "Essentiels", soit le module "Étendu".</p> <p>L'atelier débouche sur un rapport écrit, incluant un "radar" qui décrit les forces et les faiblesses de la ville dans ce domaine. Ce rapport est traduit et disséminé.</p> <p>La Commission Culture de CGLU fait appel et engage à des personnes expertes pour faciliter/appuyer cet exercice.</p>
3. Un atelier pour concevoir de nouvelles politiques avec "Culture 21 Plus".	<p>Organisation d'un "Culture 21 Lab" : un atelier (1 ou 2 jours) pour concevoir de nouveaux programmes et projets culturels locaux basés sur le module "Étendu" et les bonnes pratiques d'autres villes.</p> <p>Le résultat de cet atelier est un rapport écrit qui comprend un résumé des idées clés soulevées et un plan d'action. Ce rapport est traduit et disséminé.</p> <p>La Commission Culture de CGLU fait appel et engage à des personnes expertes pour faciliter/appuyer cet exercice.</p>
4. Tester les nouveaux modules thématiques de "Culture 21 Plus".	<p>Culture 21 Plus est le cadre global le plus complet disponible pour les villes et les territoires pour travailler sur les droits culturels et le développement durable.</p> <p>En plus de sa version étendue (30 champs et plus de 200 actions potentielles), Culture 21 Plus se développe à travers des modules thématiques spécifiques, qui sont disponibles pour être utilisés par les Villes Leaders. Certains de ces modules n'existent pas encore ; en fait, ils seront développés et façonnés à travers un processus de co-création avec nos membres en 2026, 2027 et 2028. Les modules thématiques prévus à ce stade sont : l'Action climatique, l'égalité des sexes, la santé et le bien-être, le patrimoine culturel, les zones rurales et les aires métropolitaines. Des modules thématiques supplémentaires peuvent être explorés à la demande des Villes Leaders. En outre, une Ville Leader peut accueillir un séminaire international pour "tester" localement un module de Culture 21 Plus.</p>

	<p>Le résultat de cet atelier est un rapport écrit qui comprend un résumé des idées clés soulevées et un plan d'action local, ainsi qu'une version révisée du module.</p> <p>La Commission Culture de CGLU fait appel et engage à des personnes expertes et à d'autres Villes Leaders pour aider / soutenir cet exercice.</p> <p>La Commission Culture de CGLU traduira et diffusera les résultats au niveau international.</p>
<p>5. Un séminaire d'apprentissage par les pairs.</p>	<p>Une Ville Leader peut accueillir une visite de 3 ou 4 jours d'un ou plusieurs "pairs" (membres du personnel de haut niveau d'une autre Ville Leader) afin de générer de nouvelles connaissances et d'approfondir les sujets d'un domaine spécifique.</p> <p>Cette expérience débouche sur un article public qui explique l'expérience d'apprentissage par les pairs. Ce résultat sera traduit et disséminé. D'autres résultats peuvent être envisagés au cas par cas (par exemple, des présentations lors d'événements internationaux, une contribution aux rapports de CGLU, etc.)</p>
<p>6. Une visite dans une Ville Leader.</p>	<p>Une ville membre de la Commission Culture de CGLU peut souhaiter visiter une Ville Leader ayant une expertise dans un domaine spécifique.</p> <p>La Commission Culture de CGLU peut suggérer des villes ayant une expertise dans ce domaine spécifique et soutenir ou préparer l'agenda de la visite.</p> <p>Les résultats de cette activité peuvent être publics (un rapport documentant la visite) ou rester confidentiels.</p>
<p>7. Une bonne pratique.</p>	<p>Identification, reconnaissance et visibilité internationale d'une bonne pratique locale, grâce à un processus guidé d'identification et de documentation à l'aide d'un modèle de bonne pratique. Des conseils personnalisés et une assistance supplémentaire seront fournis si nécessaire.</p> <p>La bonne pratique sera ensuite traduite et disséminée dans la base de données de bonnes pratiques de la Commission, "l'<u>OBS</u>", ainsi que sur les réseaux sociaux pour une plus grande visibilité.</p>

8. Un atelier "Sept Clefs".	<p>Un atelier "Sept Clefs" (1 ou 2 jours) rassemble diverses voix d'une ville ou d'une région afin d'identifier collectivement les défis locaux et de cocréer des solutions ancrées localement à travers une perspective culturelle. Conçu pour faciliter la localisation des Objectifs de Développement Durable, l'atelier responsabilise les participants locaux sur le lien stratégique entre les ODD et les politiques culturelles.</p> <p>Les résultats de l'atelier sont les suivants (i) un rapport interne avec les Sept "Clefs" locales (un projet de plan d'actions spécifiques à réaliser), et (ii) un article public.</p> <p>La Commission Culture de CGLU fait appel et engage à des personnes expertes pour faciliter/appuyer cet exercice.</p> <p>La Commission Culture de CGLU traduira et diffusera les résultats au niveau international dans la page dédiée aux Sept Clefs.</p>
9. L'IA et les politiques culturelles	<p>L'utilisation de l'intelligence artificielle dans les politiques publiques est un fait, et elle augmentera dans les prochaines années. Le tout nouveau Culture 21 Plus peut fournir aux villes et régions un cadre pour une utilisation éthique de l'IA dans les politiques, programmes et projets culturels.</p> <p>En 2026, la Commission analysera l'impact actuel de l'IA sur les politiques culturelles des villes et des régions, et examinera avec les membres si des conseils sur mesure, le renforcement des capacités ou l'apprentissage par les pairs sont possibles.</p>
10. Tester les cibles et les indicateurs de la campagne de l'Objectif Culture 2030.	<p>La Commission Culture de CGLU est l'un des membres de la campagne Objectif Culture 2030, qui a publié un projet de proposition d'Objectif Culture : "L'Objectif Culture : de la nécessité à la réalité" pour l'Agenda post-2030 de l'ONU.</p> <p>Une Ville Leader peut travailler à tester la faisabilité locale des 10 cibles spécifiques et des divers indicateurs de l'Objectif Culture, en les utilisant pour suivre et mesurer les progrès de la politique culturelle locale. Ce travail est réalisé conjointement par les équipes municipales en charge (au moins) de la Culture et de l'Agenda 2030.</p> <p>Le résultat de ce travail est un rapport écrit qui fait la preuve de l'engagement local du plaidoyer international pour un Objectif</p>

	<p>Culture, et fournit des recommandations pour renforcer davantage la culture dans les stratégies locales autour des ODD.</p> <p>La Commission Culture de CGLU fait appel et engage à des personnes expertes et à d'autres Villes Leaders pour aider / soutenir cet exercice.</p> <p>La Commission Culture de CGLU traduira et diffusera les résultats au niveau international, notamment dans le cadre des rapports de la campagne de l'Objectif Culture 2030 et de leurs activités de plaidoyer.</p>
<p>11. Une Ville Leader abordant un "défi".</p>	<p>Une Ville Leader peut demander le soutien de la Commission Culture de CGLU pour explorer une question complexe ou un "défi local de la politique culturelle" grâce à l'implication de membres et/ou d'experts pertinents de la Commission.</p> <p>Ce défi local peut être défini de manière concrète (en se concentrant sur un thème très spécifique de la politique culturelle de la ville) ou avoir une portée plus large (à savoir, la conception d'une gouvernance appropriée pour la culture, l'élaboration de politiques participatives ou une stratégie culturelle locale).</p> <p>Les résultats de cette activité peuvent être publics ou rester confidentiels.</p>
<p>12. Un événement public sur les politiques culturelles de la ville.</p>	<p>Une Ville Leader peut demander une expertise conceptuelle et des conseils stratégiques dans le cadre de la préparation d'événements publics pertinents sur les politiques culturelles et d'autres domaines relevant du champ d'application de Culture 21 Plus.</p> <p>Le cas échéant, d'autres représentants de la Commission Culture de CGLU pourraient également être mobilisés pour participer à l'événement.</p>

Communication

Actions	Exemples / Plus de détails
<p>13. Page dédiée aux Villes Leaders sur le site web de la Commission.</p>	<p>Les pages personnalisées pour chaque Ville Leader sont une vitrine mondiale pour leurs documents politiques pertinents, leurs bonnes pratiques, leurs vidéos et autres ressources liées à Culture 21 Plus.</p>

	Voir les exemples de Villes Leaders sur le site web de l'Agenda 21 de la culture.
14. Visibilité des bonnes pratiques des Villes Leaders.	Les bonnes pratiques des Villes Leaders apparaissent périodiquement sur le site web de la Commission et sur ses canaux de diffusion, y compris : <ul style="list-style-type: none"> - La présentation de bannières personnalisées de ces bonnes pratiques sur la page d'accueil du site du Comité. - La diffusion de ces bonnes pratiques sur les médias sociaux (IG, X, LinkedIn). - L'inclusion des bonnes pratiques des Villes Leaders dans la lettre d'information bimestrielle du Comité.
15. Logo personnalisé de la Ville Leader.	Un logo dédié avec le nom de chaque Ville pilote est produit, qui peut être utilisé dans les documents publics et les canaux de communication.

Ce document présente un ensemble standard de domaines d'activité. Il est un cadre partagé. Son but est d'inspirer les Villes Leaders à concevoir leur propre programme personnalisé, qui répond aux priorités, ambitions et contextes spécifiques de chaque ville.

Un programme personnalisé et un budget détaillé sont élaborés pour chaque ville participant au programme. Le tout est formalisé par la signature d'un protocole d'accord ou d'une convention.

Il est conseillé aux Villes Leaders de rester en tant que telles pour une période minimale de deux ans. Ce délai permet d'assurer la continuité et d'obtenir des résultats significatifs et durables.

COORDONNÉES

Commission Culture

Secrétariat mondial de CGLU

Carrer d'Avinyó, 15

08002 Barcelone

Courriel culture@uclg.org

Web www.agenda21culture.net

X [@agenda21culture](https://twitter.com/agenda21culture)

IG [@agenda21culture](https://www.instagram.com/agenda21culture)

ANNEXE : Les 6 domaines et les 30 champs d'action de Culture 21 Plus

